

25ème RALLYE DE BORDS

12ème RALLYE VHC 3ème VHRS

Les 13 & 14 MAI 2023

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CHASUBLES VERTES « MEDIA »

**LES PERSONNELS ACCRÉDITÉS PORTEURS DE CHASUBLES VERTES
« MEDIA » OU DE CHASUBLES « TV » RESTENT SOUS L'AUTORITÉ DE LA
DIRECTION DE COURSE**

MOUVEMENTS PERMIS

Lorsqu'un professionnel est porteur d'un laissez-passer et d'une chasuble verte « MEDIA » ou grise « TV », son détenteur peut :

- Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs
- Se déplacer d'un point autorisé d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des commissaires
- Se positionner aux endroits où les commissaires sont debouts et considérés comme des endroits sûrs. Le professionnel accrédité est autorisé à se tenir avec ces officiels de sécurité sans entraver leurs missions.

**LE NON RESPECT DES CONSIGNES ENONCÉES CI-DESSUS PEUT
ENTRAINER LE RETRAIT DE L'ACCREDITATION**

Les chasubles sont soumis à une caution de 50€ qui sera rendue à restitution du chasuble